

## Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Programme 1996 - Demande de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1996 suivant :

- <i>gymnase Bersot</i> - réfection de la couverture	140 000 F
- <i>gymnase St-Claude</i> - gainage cheminée	50 000 F
- <i>gymnase Jean Zay</i> - accès aux locaux annexes pour stocker le ring	15 000 F
- <i>gymnase Clairs-Soleils</i>	
. rénovation de la production d'eau chaude sanitaire	30 000 F
. suppression chauffage électrique du logement	30 000 F
- <i>Palais des Sports</i>	
. quai de déchargement pour accès grande salle	400 000 F
. déplacement aérothermes de la grande salle	25 000 F
. renforcement éclairage de la grande salle	220 000 F
- <i>Piscine de Chalezeule</i>	
. réfection des joints de la pataugeoire	80 000 F
. réfection de la clôture côté camping	100 000 F
. mise aux normes garde corps plongeur	80 000 F
- <i>Piscine couverte Mallarmé</i> - Batteries éclairage de secours et déplacement armoire du groupe électrogène	50 000 F
- <i>Complexe Sportif Léo Lagrange</i>	
. Stade Honneur :	
* Travaux de sécurité, mise en place de grillages partie basse des gradins et mise en place de 150 coques à la tribune présidentielle	300 000 F
* Peinture pylônes y compris remplacement chemins de câbles et câbles projecteurs	150 000 F
. Annexe 3 - Caillebotti, matelas et filet cage à marteaux	25 000 F
. Annexe 4 - Implantation d'une cage à marteaux	45 000 F
- <i>Complexe Sportif des Orchamps</i> - Ventilation vestiaires	50 000 F
- <i>Complexe Sportif de la Malcombe</i>	
. Main courante en haut du mur d'escalade	25 000 F
. Filet pare ballons terrain de base-ball	9 000 F
. Réseau d'arrosage intégré terrain Malcombe 3	180 000 F
- <i>Complexe Sportif de Rosemont</i> - clôture terrain Rosemont 4 côté Jardins familiaux première tranche (coût 50 000 F dont 25 000 F Crédit Association des Jardins familiaux)	25 000 F
- <i>Complexe Sportif de Montrapon</i> - Réfection de la clôture angle terrain stabilisé.	6 000 F

- <i>Complexe Sportif des Clairs Soleils</i> - Assainissement des eaux pluviales	30 000 F
- <i>Stade Joran de Velotte</i> - Clôture et filet pare-ballons	30 000 F
- <i>Complexe Sportif de St-Claude</i>	
. réalisation d'un terrain de grand jeu	1 500 000 F
. clôture sécurité stade côté SNCF-HLM (1 <sup>ère</sup> tranche)	50 000 F
- <i>Plateau EPS J. Jaurès</i> - Clôture pare-ballons côté riverains	40 000 F
- <i>Mini golf</i> - accès (1 <sup>ère</sup> tranche)	30 000 F
- <i>Travaux divers de mise en conformité</i>	
. éclairage de secours	40 000 F
. rénovation d'installations électriques	120 000 F
. entretien des postes de transformation	35 000 F
<b>Total</b>	<b>3 910 000 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les opérations ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après consultations (appels d'offres ou procédures négociées), ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1996,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90 251 1323 506 CS 30000 et en dépenses au chapitre 90 251 2312 506 CS 30000,
- solliciter l'autorisation du Département de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 30 avril 1996.*